

# CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 03 Novembre 2023	N° DP 068 376 23 J 0243
<p><b>Par :</b> Monsieur Salim TITI</p> <p><b>Demeurant à :</b> 24 rue de Sologne 68270 WITTENHEIM</p> <p><b>Pour :</b> Edification d'une clôture Aménagement extérieur</p> <p><b>Sur un terrain sis à :</b> 24 rue de Sologne Cadastré : 26 0108</p>	<b>Destinations : Habitation</b>

Monsieur,

Vous avez déposé le 03/11/2023 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Par lettre notifiée le 02/12/2023 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

Cerfa DPMI : Fournir le cerfa dûment complété.

DP02. Fournir un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]

DP03. Fournir un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

DP04. Fournir un plan des façades et toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]

DP05. Fournir une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]

DP06. Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]

DP07. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP08. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du **02/03/2024**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 25 avril 2024

Joseph WEISBECK

Adjoint au Maire,

Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

